



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement
Grand Est

Metz, le 24 FEV. 2020

Service Eau Biodiversité Paysages
Pôle Espèces et Expertise Naturaliste

Nos réf. : MCB/VP-20-3711

Vos réf. :

Affaire suivie par : Marie-Christine BAZARD
marie-christine.bazard@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 03.87.56.42.82 – Fax : 03.87.76.97.19

Objet : Dossier de demande dérogation aux articles L.411-1
et L.411-2 du Code de l'Environnement

P.J. : Arrêté préfectoral n° 2020-DREAL-EBP-0010

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral n° 2020-DREAL-EBP-0010 vous autorisant à déroger à l'interdiction de capture temporaire et de destruction de spécimens d'espèces protégées et de destruction et altération d'aires de repos et sites de reproduction d'espèces protégées, dans le cadre du projet d'aménagement d'une ZAC sur le territoire des communes de Florange, Illange, Thionville et d'Uckange

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur,
L'Adjointe au Chef de Service
Eau Biodiversité Paysages



Marie-Pierre LAIGRE

Syndicat Mixte E-LOG'IN 4
4 Avenue Gabriel Lippmann
57000 YUTZ